

Le ministre ne s'en serait pas trouvé plus mal s'il avait laissé le câble en place jusqu'à ce qu'on décidât définitivement si on devait s'en servir ou non. On pourra un jour ou l'autre opter de nouveau pour la méthode d'enlèvement par câbles.

L'hon. M. FOURNIER: Je puis vous en expliquer le motif en quelques mots.

M. MATTHEWS (Kootenay-Est): Qu'on m'excuse: le ministre en a dit suffisamment. On pourra un jour ou l'autre être obligé de revenir à l'usage des câbles. Je veux simplement savoir pourquoi ce câble a été enlevé avant qu'on fût absolument sûr de n'avoir plus à s'en servir.

L'hon. M. FOURNIER: Au moment de l'installation des câbles, on nous a dit qu'ils constituaient un danger pour la navigation. Tous n'étaient pas du même avis, même quand il s'est agi de les assujettir au rocher. Lorsque nous fûmes convaincus que nous n'aurions plus à nous en servir, nous n'avons pas voulu mettre obstacle à la navigation en les laissant en place.

M. MATTHEWS (Kootenay-Est): Je ne suis pas sûr qu'ils aient présenté un danger pour la navigation. Celle-ci ne fut jamais interrompue. Le ministre a beau faire des signes de dénégation, toute la difficulté vient de ce que le rocher Ripple est trop éloigné d'Ottawa, comme l'a dit l'honorable député de Vancouver-Centre. Mon collègue de Vancouver-Sud avait raison de dire que si ce rocher avait été dans le Saint-Laurent, on aurait fait de plus grands efforts pour le démolir. Que le Gouvernement dépense l'argent nécessaire, sans exiger trop de garanties touchant les résultats pratiques.

L'hon. M. FOURNIER: L'honorable député voudrait-il que je fisse exécuter des travaux publics, sans m'assurer au préalable d'un prix forfaitaire? Voudrait-il que je dépense l'argent des contribuables canadiens sans la garantie que cet argent suffira au parachèvement des travaux? Convierait-il d'administrer ainsi le ministère des Travaux publics? Est-ce que je pourrais défendre, en cette enceinte, une politique comme celle-là? Est-ce que nous pourrions dire: "Très bien! vous désirez du travail en Colombie-Britannique. Peu importe le coût des travaux. Peu importe que vous puissiez les accomplir ou non. Il s'agit simplement de dépenser l'argent des contribuables." Pourrait-on appuyer semblable politique en cette enceinte? Pourrais-je la défendre? Si l'on y avait recours, je ne ferais pas longtemps partie du Gouvernement, car ce serait mauvaise politique.

M. MATTHEWS (Kootenay-Est): C'est exactement ce qu'a fait le ministre jusqu'ici.

[M. Mayhew.]

M. LANGLOIS: Puis-je poser une question?

M. MATTHEWS (Kootenay-Est): J'ai la parole.

M. LANGLOIS: L'honorable député a peur de répondre à une question?

M. MATTHEWS (Kootenay-Est): Le ministre a affecté plusieurs centaines de mille dollars à une expérience qui en vaut la peine. Nous demandons qu'il poursuive cette expérience. N'est-ce pas raisonnable? Le ministre a fait exécuter des travaux et, à ce sujet, nul plainte n'a été formulée contre son ministère. Son ministère mérite des éloges pour avoir tenté quelque chose, mais ce n'est pas le moment d'abandonner la partie, sous prétexte que la tâche est trop difficile. Le Canada ne manque pas d'ingénieurs,—et s'il en manquait, on pourrait en trouver à l'étranger...

L'hon. M. FOURNIER: Nommez-en.

M. MATTHEWS (Kootenay-Est): Ce n'est pas à moi de le faire. C'est au Gouvernement, non aux honorables députés, qu'il incombe de trouver une solution. Un des ces jours, il surviendra une catastrophe au rocher Ripple et l'on blâmera le Gouvernement de ne pas l'avoir fait disparaître.

M. LANGLOIS: Parlant en français tantôt, j'ai demandé au ministre d'augmenter le nombre des ingénieurs à Rimouski. Je crois que je vais retirer ma demande, car la Chambre ne semble pas manquer d'ingénieurs compétents.

L'honorable préopinant affirme que, si la même situation se présentait dans la province de Québec, on y remédierait aussitôt. Qu'il se rende dans ma circonscription...

M. MacINNIS: L'honorable député de Kootenay-Est n'a pas mentionné la province de Québec.

M. LANGLOIS: J'ai la parole.

L'hon. M. CHEVRIER: Laissons l'honorable député poursuivre ses observations.

M. LANGLOIS: Je voulais dire le fleuve Saint-Laurent.

M. MacINNIS: Dites "Saint-Laurent", alors.

M. LANGLOIS: Qu'il vienne dans ma circonscription, et il verra...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): L'honorable député pose-t-il la question de Règlement?

M. MacINNIS: Sur la question de Règlement: l'honorable député de Kootenay-Est n'a pas dit "province de Québec". On voudra sans doute le lui faire dire afin d'attiser les préjugés. Mais l'honorable député de Kootenay-Est...

Une VOIX: Même chose que la Colombie-Britannique.